



Le 10 février 2023,

Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner – CS 80257
42006 SAINT-ETIENNE

Nos Réf. : KB/LR/2023/046

Secrétariat Général
Commun Départemental

Objet : PD 04227122S4001

13 FEV. 2023

Type de construction : démolition

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

Affaire suivie par Léa RICHIER

Monsieur,

Le 16 septembre 2022, vous avez déposé en mairie une demande de permis de démolir sous les références PD 042 271 22 S4001.

Le délai maximum d'instruction portait donc initialement jusqu'au 16 novembre 2022. Conformément au code de l'urbanisme, étant donné qu'aucune réponse ne vous a été communiquée dans le délai imparti, vous disposez donc **d'une décision tacite de non opposition à cette déclaration à cette date.**

Je vous rappelle qu'au titre du code de l'urbanisme, article R.424-15, vous êtes tenue d'afficher à partir de ce jour, pendant 2 mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à 2 mois, votre autorisation sur votre terrain.

N'oubliez pas d'informer le service des impôts foncier de cette démolition quand elle sera effective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire

Kamel BOUCHOU

